

# AVIGNON

Ville d'exception

**DGA PILOTAGE DES RESSOURCES  
ET DE LA PERFORMANCE**  
Département des Affaires Juridiques  
Service des Assemblées  
AG

## ARRÊTE

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE  
A MADAME PASCALE URBANI  
CHEFFE DE SERVICE COMPTABILITE PAR INTERIM**  
Secrétariat général mutualisé Direction générale des services / Pilotage des  
Ressources et de la Performance

Le Maire de la Ville d'AVIGNON,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122.19,
- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 procédant à l'élection de Mme Cécile HELLE, en qualité de Maire de la Ville d'AVIGNON,
- VU la délibération n°5 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,
- VU l'arrêté du 4 février 2022 portant intégration de Madame Pascale URBANI dans le grade d'Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe,

## ARRÊTE

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Mme Pascale URBANI, dans le grade d'Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, Cheffe de service Comptabilité par intérim, Secrétariat général mutualisé Direction générale des services / Pilotage des Ressources et de la Performance, pour tous actes, courriers ci-dessous énumérés relevant de la compétence de son service :

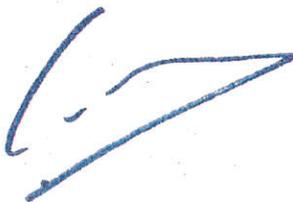
- Ordres de mission ponctuels,
- Courriers de transmission de documents, de demandes de pièces ou d'information.

**Article 2 :** L'ordonnateur délègue à Mme Pascale URBANI, sous sa surveillance et sous sa responsabilité, la signature des bons de commande inférieurs à 1.500 € H.T. et de toutes les autres pièces comptables dans les domaines de compétence de son service.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant Madame le Maire d'Avignon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes 16, avenue Feuchères 30 000 NIMES dans les mêmes conditions de délai. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

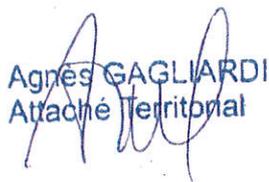
**Article 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville d'AVIGNON est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à AVIGNON, le 06 JUIN 2024  
Le Maire,  
Cécile HELLE



Pour ampliation,

Agnès GAGLIARDI  
Attaché Territorial



Parvenu en Préfecture le : 10 JUIN 2024  
Publié le : **17 JUIN 2024**

Notifié le : 11 juin 2024  
Signature :

